

Le stockage de sécurité à moitié prix pour vos produits dangereux.



Qui sont les bénéficiaires ?

Les petites entreprises de **1 à 49 salariés**, dépendantes du régime général à l'exclusion des établissements couverts par la fonction publique territoriale ou la fonction publique hospitalière.



En quoi cela consiste ?

Cette Subvention Prévention TPE permet le financement **d'une ou plusieurs armoires** ventilées de stockage de produits chimiques avec caisson de filtration et rejet des polluants à l'extérieur.

50%

Un remboursement à hauteur de 50% du montant.

25K€

Pour un montant plafonné à 25 000 € HT et pour un coût minimum d'investissement de 2000 € HT.



Découvrez nos armoires à caisson de filtration, fabriquées en France



Sorbennes
à recirculation d' air



Armoires
ventilées



Bacs de rétentions



Quelles sont les démarches à suivre ?

Cette demande de subvention se fait **en ligne** sur le site [net-entreprises](https://net-entreprises.fr) via le compte accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP) de votre entreprise. Ce moyen vous permet de réserver **plus rapidement** votre subvention et de suivre en ligne le traitement de votre dossier.

Si vous n'avez pas encore créé de compte AT/MP, [c'est ici !](#)

Attention le budget national alloué pour cette subvention est limité.

N'attendez donc pas pour utiliser cette aide valable jusqu'à épuisement du budget alloué par le gouvernement vous pouvez faire jusqu'à trois demandes sans que le total dépasse le plafond de 25000€ HT jusqu'au 15 novembre 2022.

1

Je définis mon besoin et demande un devis et/ou passe ma commande pour sécuriser mon lieu de travail, à l'adresse contact@hoci.fr.

2

Je réserve en ligne la subvention souhaitée depuis mon compte AT-MP disponible sur net-entreprise.fr.

3

Une fois la confirmation de prise en charge reçue (sous 2 mois après votre demande), j'envoie les justificatifs demandés (attestation Ursaff, factures acquittées, RIB, déclaration de conformité CE.) au plus tard dans les 6 mois suivant la confirmation de la réservation et avant la date de fin de la subvention.

4

Je constate le versement de l'aide, effectué par virement bancaire !



Des questions ?

Contactez-nous à l'adresse contact@hoci.fr ou au **04 28 29 53 43**